

Lors du Comité de Territoire de l'Agenda 21 communautaire qui s'est tenu au siège de la Communauté de communes Flandre Lys le samedi 14 mai 2011, des axes stratégiques et des fiches-actions ont été définis.

3 axes stratégiques pour l'Agenda 21 de la CCFL

1 – Un plan local énergies-climat

En apport au Plan Climat Territorial et dans une optique prospective d'aménagement du territoire, le plan local regroupera en cohérence les opérations prévues pour la reconquête de qualité de l'air, de l'eau et des sols, et inclura toutes les actions de maîtrise et d'alternative énergétique dans les domaines de la production, de la consommation, de l'urbanisme, des transports, de l'habitat ou des services. On recherchera en priorité

un meilleur bilan carbone du territoire, et une réduction significative des gaz à effet de serre ; le boisement et les espaces végétalisés permanents jouent évidemment un rôle fonctionnel dans un tel bilan. Fortement associé au volet social en particulier dans le domaine des circuits courts et de la réduction des inégalités écologiques, cet effort ciblé présente en outre l'autre avantage d'être créateur d'emplois et de mieux-vivre.

2 – Une trame verte et bleue fonctionnelle en Flandre Lys

Outre sa valeur fonctionnelle de maillage écologique et de document directeur d'un vaste effort de régénération de zones humides, de plantation de haies et d'arbres, une telle ré-appropriation du paysage par la population locale doit générer une meilleure image et attractivité du territoire, et des activités, comme l'extension des espaces en production biologique. Les corridors

biologiques situent un niveau d'excellence dans l'ambition, freinent la dramatique érosion de notre biodiversité, mais impliquent une longue détermination. De nombreuses opérations locales telles les actions préventives en santé publique, et les documents d'urbanisme figurent dans cet ensemble.

3 – Un programme d'économie solidaire

Dans une ambiance générale de plus grande responsabilisation de tous, de meilleure qualité de vie, mais aussi de crise économique, le soin de l'équité et de l'attention pour les moins bien lotis devient une évidence, elle aussi créatrice d'emplois classiques et hybrides en économie plurielle. Le tissu associatif local dense et dynamique est la chance essentielle de réussite dans ce domaine,

qui rejoint les efforts en faveur de la valorisation des ressources locales, des circuits courts, de la consommation éthique, de la défense du service public, mais aussi d'une gouvernance partagée. Le programme général d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) qui recoupe les trois axes repose lui aussi sur les compétences associatives et l'éducation populaire.

3 projets-pilotes à mettre en œuvre

1 – Lutter contre la précarité énergétique

Contexte

- Énorme parc de logements modestes à très faible performance énergétique, associé à une capacité d'investissement limite voire inexistante.
- Volontés partagées d'équité dans l'accès à l'éco-construction, associées à une renaissance de l'auto production.
- Projet inscrit au Plan Climat Territorial
- Réseau social local intéressé au partage du projet

Définition

- Enquête-inventaire des participants possibles locataires et propriétaires
- Groupe de travail « artisans-formateurs »
- Diagnostics légers par caméra thermique et visite de logements
- Groupe de travail « prêt à taux zéro »
- Travaux d'isolation en éco-construction
- Gestion des dossiers (diagnostic, travaux, remboursements)
- Accompagnement et suivi EEDD
- Calcul des quantités de CO₂ et GES évitées

2 – Mise en œuvre du corridor de la Lys

Contexte

- Axe de Lys classé au niveau d'importance internationale, mais fort dégradé sur les tronçons à forte densité de population, d'activités humaines et de pression foncière.
- Référence : étude TVB du Pays Cœur de Flandre
- Acquis : plusieurs opérations ponctuelles communales, le savoir-faire de Lestrem-Nature, et une étude spécifique sur les berges de la Lys.

Définition

- Enquête de faisabilité pour les chemins de halage, prairies humides et espaces accessibles aux mares, roselières et boisement.
- Dépôt d'une réponse communautaire à l'appel à projets « corridors boisés-zones humides », inventaire écologiques.
- Soutien de l'opération associative appelée « ambassadeurs de la biodiversité ».
- Enquête inventaire des aménagements légers pratiques accessibles immédiatement.
- Programme de gestion différenciée des espaces (inciter les services techniques des communes à utiliser des méthodes douces)

Partenariats de terrain

- Les communes et leur CCAS
- Les structures sociales
- Les banquiers et artisans locaux
- ADIL EIE et PACT 59 et 62
- Contrats d'apprentissage, en lien avec les établissements scolaires

Partenariats financiers

- Conseil Général du Nord
- FRAMEE (Ademe – Région)
- Conseil Régional (soutien à l'éco-construction, à l'éco-citoyenneté, au PLDESS).
- Organismes bancaires (prêts groupés)

Partenariats de terrain

- Les communes, pour intégration de leurs projets, connaissance du terrain et possibilités foncières.
- Lestrem-Nature et Réagir pour leur expérience, les 6 associations regroupées pour « ambassadeurs de la biodiversité ».
- Le groupe de travail « espace rural » pour les conventions de gestion. Les réseaux naturalistes régionaux pour l'assistance et le suivi.

Partenariats financiers

- Enquête, inventaires, éventuelles acquisitions et mise en œuvre pris en charge à 80% par les Fonds Européens, État et Conseil Régional
- * «Ambassadeurs de la biodiversité» financé à 80% par le Conseil Régional.
- * Voies Navigables de France pour les chemins de halage et la réfection des berges.
- * Parcours de randonnée associés : Conseil Général du Nord

3 - Consommer autrement

Contexte

- Lourde empreinte écologique territoriale liée à des modes de consommation périurbains non maîtrisés.
- Fortes attentes sociales et institutionnelles pour des actions d'évolution des comportements portées par l'éducation populaire, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et des opérations groupées mettant en cohérence les volontés politiques locales et les réseaux sociaux.

Définition

- Une action groupée « Restauration collective bio »
- Une action groupée « École des consommateurs »
- Formations à l'autoproduction (jardins partagés et/ou jardins ouvriers) portés par les structures sociales et ESS locales
- Pépinière de petits producteurs bios

Partenariats de terrain

- Toutes les structures associatives et institutionnelles locales au contact des plus démunis
- Les communes, par la recherche de liens entre les CCAS, et pour leurs actions de restauration collective
- Les services décentralisés du Conseil Général, et le PLDESS

Partenariats financiers

- Conseil Général du Nord
- FRAMEE (Ademe – Région)
- Conseil Régional (soutien au bio à l'éco-construction, à l'éco-citoyenneté, au PLDESS).
- Apport des porteurs de projets privés

Ces axes et fiches-actions seront présentés en commission développement durable, environnement et cadre de vie pour étude pour ensuite être proposés pour validation au conseil communautaire de la CCFL.



Vous souhaitez être acteur de notre agenda 21 communautaire, devenez membre du comité de territoire !

**Renseignements : www.cc-flandrelys.fr
 Inscription auprès de la CCFL :
 03 28 50 14 90 ou contact@cc-flandrelys.fr**